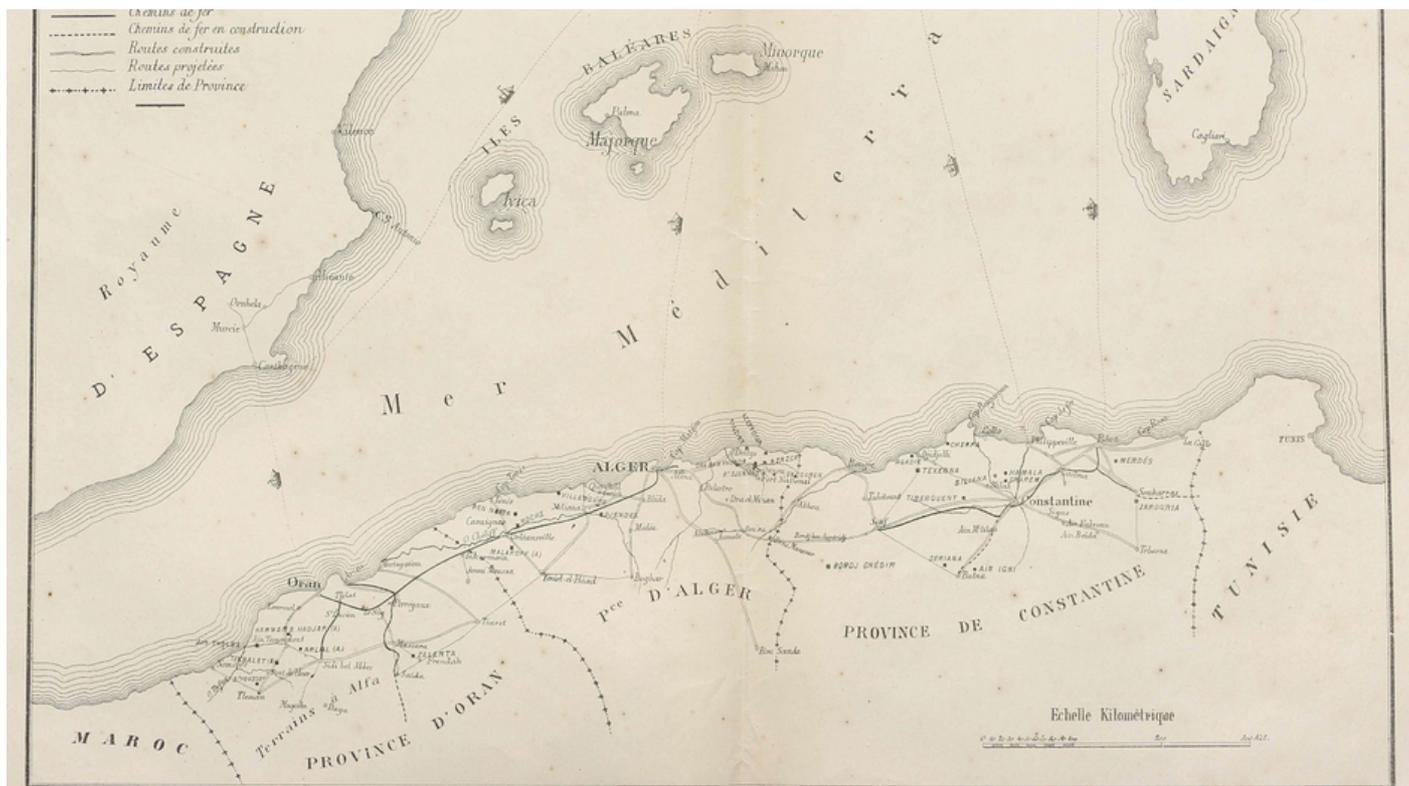


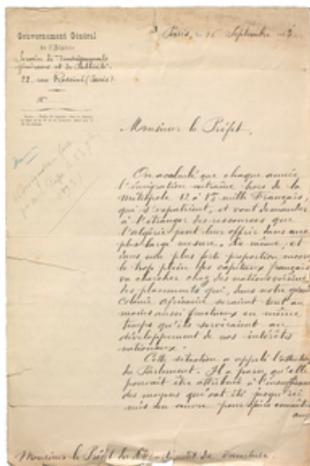
Promotion coloniale

En 1893, le Parlement s'émeut du faible nombre de candidats à l'émigration vers l'Algérie et de la fuite des capitaux à l'étranger.

Publié le 02 juin 2023



Carte de l'Algérie indiquant les centres de colonisation à créer pendant l'année 1881 (AD Vaucluse 6 M 324)



Courrier du gouverneur d'Algérie au préfet de Vaucluse, 1893 (AD Vaucluse 6 M 324)

Le 16 septembre 1893, le gouverneur général de l'Algérie Jules Cambon adresse un [courrier de quatre pages](#) au préfet de Vaucluse Gaston Carle. Les statistiques sont décevantes : le nombre d'expatriés est insuffisant (entre 12 000 et 15 000 selon les années) et comble de tout, les Français préfèrent investir dans les pays limitrophes. Or, selon le gouverneur, opter pour l'Algérie, c'est à la fois servir ses intérêts propres et ceux de la Nation. Le Parlement, interpellé par ce constat, en désigne la cause : une [communication](#) défailante auprès des travailleurs et des chefs d'entreprises. Pour y remédier, le gouverneur général met en place une administration dédiée à l'information et à la promotion : le service des Renseignements généraux et de publicité.

Basé à Paris au 22 rue Rossini, ce service a pour mission d'élaborer toute une documentation sur l'attractivité de l'Algérie et d'en faire la publicité. L'objectif est double : favoriser l'installation des Français de métropole et développer les échanges commerciaux. Pour ce faire, il doit s'appuyer sur un réseau de correspondants locaux, objet du courrier au préfet Carle.



Prospectus du comité d'hivernage algérien de la Caravane de la jeunesse française en Algérie, 1900 (AD Vaucluse 6 M 324)

En effet, le Vaucluse fait partie des départements qui, selon le gouverneur « fournissent le plus fort contingent à l'émigration, ou [qui] sont par leur esprit, leurs mœurs, et par suite du climat, plus particulièrement aptes à s'implanter en Algérie ». Fort de ce constat, il charge le préfet de désigner une personne compétente dans ses services pour une coquette indemnité annuelle de 300 frs. Son rôle : centraliser la documentation et constituer une bibliothèque administrative mais également diffuser l'information auprès des candidats à l'émigration et des entreprises désireuses de s'implanter en Algérie. Pour diversifier les supports de propagande, le médiateur peut également solliciter les hebdomadaires locaux en achetant des encarts publicitaires. *L'Indépendant Aptésien*, *Le Petit Provençal* et *Le Radical de Vaucluse* sont sur la liste des journaux répertoriés.

En marge du courrier, une note au crayon atteste du traitement rapide de la commande du gouverneur car dès le 23 septembre 1893, un référent du service des renseignements généraux est nommé à la préfecture de Vaucluse.

Pour en savoir plus sur le Service des Renseignements généraux du Gouvernement de l'Algérie (1897)

: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k166130m> ↗



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON

